

Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81) cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits aux rôles d'évaluation de la valeur foncière ou locative de la municipalité identifiée sur le présent avis. Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire contester une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

AVIS D'ÉVALUATION FONCIÈRE OU LOCATIVE POUR L'ANNÉE		2025	MUN. STE-CECILE-DE-MILTON		MUNICIPALITÉ	ROLE TRIENNAL	2025 2026 2027	EXERCICE FINANCIER	2025	DATE DE L'AVIS	2025/01/20																																																								
PROPRIÉTAIRE																																																																			
<input type="checkbox"/> Cet avis s'adresse à la fois au(x) propriétaire(s) identifié(s) ci-contre et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation.																																																																			
EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE																																																																			
COMPRIS EN ZONE AGRICOLE: 2, En entier SUPERFICIE TOTALE DE L'E.A.E.: 414 605.80 M² SUPERFICIE ZONÉE DE L'E.A.E.: 414 605.80 M² SUPERFICIE VISÉE PAR UNE IMPOSITION MAX.: 345 026.54 M² VALEUR TERRAIN E.A.E. ZONÉ: 960 200 VALEUR BÂTIMENT E.A.E. ZONÉ: 13 000																																																																			
REPARTITION FISCALE																																																																			
(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)																																																																			
SOURCE LÉGISLATIVE																																																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOI</th> <th>ARTICLE</th> <th>AL-PAR</th> <th>MONTANT</th> <th>T</th> <th>I</th> <th>IMPOSAB.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M-14</td> <td>36.0.1</td> <td>1</td> <td>56 000</td> <td>T</td> <td>1</td> <td>1 - IMPOSABLE</td> </tr> <tr> <td>F-2.1</td> <td>231.3.1</td> <td>2</td> <td>868 500</td> <td>T</td> <td>1</td> <td>2 - NON IMPOSABLE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>91 700</td> <td>T</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>107 200</td> <td>B</td> <td>1</td> <td>2 - NON IMPOSABLE</td> </tr> <tr> <td>M-14</td> <td>36.0.1</td> <td>1</td> <td>13 000</td> <td>B</td> <td>1</td> <td>3 - EXEMPT DE TOUTE TAXE IMPRISÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (EAE)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>163 200</td> <td>I</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M-14</td> <td>36.0.10</td> <td>1a</td> <td>973 200</td> <td>I</td> <td>1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>												LOI	ARTICLE	AL-PAR	MONTANT	T	I	IMPOSAB.	M-14	36.0.1	1	56 000	T	1	1 - IMPOSABLE	F-2.1	231.3.1	2	868 500	T	1	2 - NON IMPOSABLE				91 700	T	1					107 200	B	1	2 - NON IMPOSABLE	M-14	36.0.1	1	13 000	B	1	3 - EXEMPT DE TOUTE TAXE IMPRISÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (EAE)				163 200	I	1		M-14	36.0.10	1a	973 200	I	1	
LOI	ARTICLE	AL-PAR	MONTANT	T	I	IMPOSAB.																																																													
M-14	36.0.1	1	56 000	T	1	1 - IMPOSABLE																																																													
F-2.1	231.3.1	2	868 500	T	1	2 - NON IMPOSABLE																																																													
			91 700	T	1																																																														
			107 200	B	1	2 - NON IMPOSABLE																																																													
M-14	36.0.1	1	13 000	B	1	3 - EXEMPT DE TOUTE TAXE IMPRISÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (EAE)																																																													
			163 200	I	1																																																														
M-14	36.0.10	1a	973 200	I	1																																																														
ÉVALUATION																																																																			
NOM DE L'ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION: M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA VALEUR INSCRITE AU RÔLE D'ÉVALUATION: 1 136 400 CALCUL DE LA VALEUR UNIFORMISÉE VALEUR DU TERRAIN: 1 016 200 DATE DU MARCHÉ: 2023/07/01 VALEUR DU(DES) BÂTIMENT(S): 120 200 FACTEUR COMPARATIF: 1.00 PROPORTION MÉDIANE: 100 VALEUR TOTALE INSCRITE: 1 136 400 X 1.00 = VALEUR UNIFORMISÉE: 1 136 400																																																																			
CATÉGORIES D'IMMEUBLES TERRAIN VAGUE DESSERVI: <input type="checkbox"/> Non AGRICOLE: <input type="checkbox"/> Oui NON RÉSIDENTIEL: <input type="checkbox"/> Non 6 LOGEMENTS OU PLUS: <input type="checkbox"/> Non FORESTIER: <input type="checkbox"/> Non INDUSTRIEL: <input type="checkbox"/> Non AUTRES INFORMATIONS: _____ (Code de classe voir explications au verso)																																																																			
POUR DEMANDER UNE RÉVISION																																																																			
Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra:																																																																			
1- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso); 2- Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé; 3- Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.																																																																			
DATE LIMITE: 2025/04/30 MONTANT À JOINDRE: 316.60 RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT: 2014-275 AUTRES INFORMATIONS: _____																																																																			
ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION: M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA 142, RUE DUFFERIN GRANBY, (QUÉBEC) J2G 4X1 Tél.: (450)-378-9976 Lors du deuxième et du troisième exercices financiers auxquels s'applique le rôle d'évaluation triennal en vigueur, aucune demande de révision ne peut être logée contre les inscriptions effectuées lors du dépôt du rôle et valables pour les trois exercices financiers en cause. Par contre, une demande de révision peut être logée, dans les délais prescrits par la loi, si une modification au rôle concernant la valeur déjà inscrite a été opérée par certificat de l'évaluateur ou au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des règles de la tenue à jour.																																																																			
VOIR VERSO																																																																			

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES		N° FACTURE	TPF2501129	POUR L'ANNÉE	2025
MUNICIPALITÉ LOCALE MUN. STE-CECILE-DE-MILTON 112 RUE PRINCIPALE CP 201 STE-CÉCILE-DE-MILTON, QUÉBEC J0E 2C0 Tél.: (450)-378-1942		DATE DU COMPTÉ	2025/01/20	MUNICIPALITÉ	47055
		NUMÉRO MATRICULE	6742 12 9212 0 000 0000		
		PÉRIODE D'IMPOSITION:	2025/01/01 au 2025/12/31		
		ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION INSCRITE AU RÔLE	1111 5E rang		

DÉBITEUR DU COMPTÉ		DATES D'ÉCHÉANCE	
<input type="checkbox"/> Ce compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-contre et à d'autres co-débiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation.		VERS. 1:	2025/03/03
		2:	2025/04/14
		3:	2025/05/26
		4:	2025/07/07
		5:	2025/08/18
		6:	2025/09/29
		S.I.P.C.: 1057	

E.A.E.	TAXE	RÉFÉRENCE	CD	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	%	TAUX	MONTANT
X	FONCIERE EAE	668-24	G	100\$ Eval. imposable	973200.00	100	0.302700	2 945.88
X	POLICE EAE	668-24	G	100\$ Eval. imposable	973200.00	100	0.047300	460.32
X	SPECIALE - REGL. 457 EAE	668-24	G	100\$ éval. imposable	973200.00	100	0.003800	36.98
X	CREDIT MAPAQ							-2 464.05
<hr/>								
	FONCIERE	668-24	G	100\$ Eval. imposable	163200.00	100	0.302700	494.01
	POLICE	668-24	G	100\$ Eval. imposable	163200.00	100	0.047300	77.19
	VIDANGE BOUES SEPTIQUES	668-24	R	Fixe	1.00	100	163.450000	163.45
	SPECIALE - REGL. 457	668-24	G	100\$ éval. imposable	163200.00	100	0.003800	6.20
	ECOCENTRES	668-24	R	Fixe	1.00	100	50.000000	50.00
	VIDANGE	668-24	R	Fixe	1.00	100	162.000000	162.00

AUTRES INFORMATIONS SUR LES TAXES:		APRÈS L'ÉCHÉANCE PÉNALITÉ	TOTAL DU COMPTÉ ARRÉRAGES	1 931.98
JUSQU'À NOUVEL ORDRE:		TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	INTÉRÊTS ARRÉRAGES	
VERSEMENTS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS RECOMMANDÉS À L'HÔTEL DE VILLE, PAR INTERNET, OU VIA VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE		12.00 %	CRÉDIT PÉNALITÉ	
		MONTANT TOTAL	1 931.98	
Ce compte est payable: EN ARGENT, PAR INTERNET, PAR LA POSTE (CHEQUE) OU PAR CARTE DÉBIT				
IMPORTANT: JOINDRE À CHAQUE VERSEMENT LE COUPON APPROPRIÉ				VOIR VERSO

Matricule: 6742 12 9212 0 000 0000 S.I.P.C.: 1057 Taxe G: 259.42 Taxe R: 62.57 Échéance: 2025/09/29 N° Facture: 2501129 TOTAL 321.99	Matricule: 6742 12 9212 0 000 0000 S.I.P.C.: 1057 Taxe G: 259.42 Taxe R: 62.57 Échéance: 2025/08/16 N° Facture: 2501129 TOTAL 321.99	S.I.P.C.: 1057 Taxe G: 259.42 Taxe R: 62.57 Échéance: 2025/07/07 N° Facture: 2501129 TOTAL 321.99
Matricule: 6742 12 9212 0 000 0000 S.I.P.C.: 1057 Taxe G: 259.42 Taxe R: 62.57 Échéance: 2025/05/26 N° Facture: 2501129 TOTAL 321.99	S.I.P.C.: 1057 Taxe G: 259.42 Taxe R: 62.57 Échéance: 2025/04/14 N° Facture: 2501129 TOTAL 321.99	S.I.P.C.: 1057 Taxe G: 259.43 Taxe R: 62.60 Int & Arr: 0.00 Pénalité: 0.00 Échéance: 2025/03/03 N° Facture: 2501129 TOTAL 322.03